

SESSION 6 : 11 FÉVRIER | TABLE RONDE

« Quels outils pour financer une transition à la hauteur des enjeux ? »

SYNTHESE

› ANIMATEUR

Antoine de Ravignan • *Journaliste – Alternatives Economiques*

› INTERVENANT•ES

Benoît Léguet • *Directeur général I4CE*

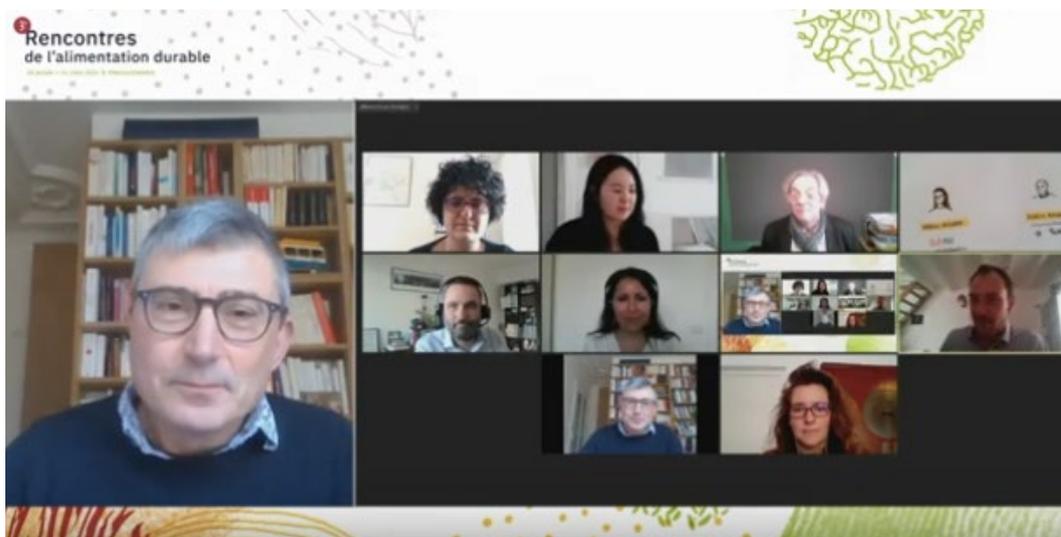
Linda Reboux • *Responsable d'investissements à impact – Groupe Caisse des Dépôts, Direction de l'Investissement de la Banque des Territoires*

François Dechy • *Maire – Romainville*

Raphaëlle Sebag • *Déléguée Générale – iiLab (Impact Invest Lab)*

Hélène Paillard • *Gestionnaire du projet LabPSE TRAME*

Frédéric Bosqué • *Fondateur – Tera*



Panorama des financements de l'alimentation durable

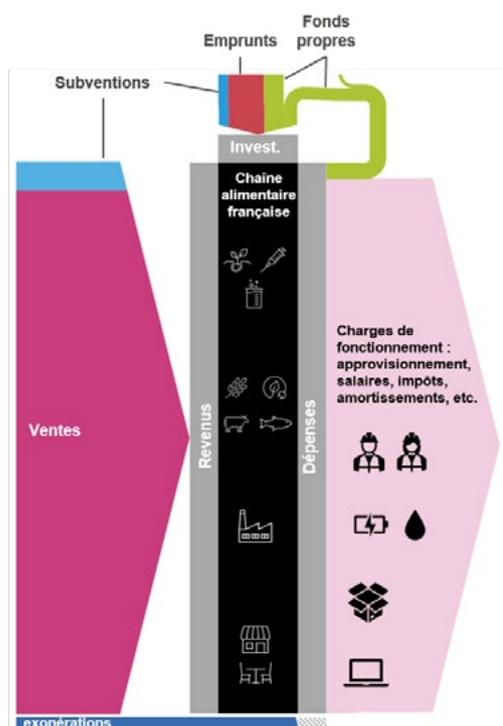
(D'après l'intervention de Benoît Leguet – I4CE)

L'I4CE (Institut de l'économie pour le climat) est une association experte de l'économie et de la finance, dont le but est de faire avancer l'action contre les changements climatiques, à travers la prise en compte de cet enjeu dans les décisions économiques et financières des acteurs publics et privés. Dans ce cadre, l'Institut vient de réaliser, en collaboration avec la Fondation Daniel et Nina Carasso, un « Panorama des financements l'alimentation durable ».

La chaîne alimentaire compte quatre maillons : les intrants, l'agriculture, la transformation, la distribution. Pour les besoins de l'exercice, l'I4CE les a considérés comme une seule grande entreprise, la « ferme alimentation France ». Cette ferme perçoit des revenus et des subventions qu'elle utilise principalement pour couvrir ses charges de fonctionnement (approvisionnement, salaires, impôts, amortissements...). Ces charges dépendent notamment des actifs dont elle dispose, lesquels correspondent à des décisions d'investissement passées. Ces investissements sont essentiellement financés par des acteurs externes qu'il faut rétribuer (intérêts, dividendes), mais une partie des revenus peut également être utilisée pour autofinancer des investissements. Il existe deux grands types de stratégies pour rendre plus durable cette « ferme France ».

- **Sécuriser les revenus des entreprises durables pour qu'elles changent leurs procédés de production.** En 2018, la « ferme France » avait généré 300 milliards d'euros de revenus. Les subventions publiques représentent seulement 5 % de ce montant, mais leur rôle est déterminant car elles permettent d'orienter les investissements de l'agriculture. Les consommateurs apportent la plus grosse part de ces revenus, mais orienter leurs choix est compliqué. Enfin, il faut tenir compte de l'enjeu de la précarité alimentaire. Pour cela, on travaille notamment sur la question du chèque alimentaire et sur celle de la sécurité sociale alimentaire.

- **Rediriger les investissements pour faire émerger des moyens de production durables.** Dans l'agriculture, l'essentiel des investissements provient d'acteurs privés hétérogènes (banques, fonds d'investissement, participations...), aux visions et stratégies parfois différentes :



court terme / long terme, stratégies patrimoniales / stratégies de gestion de capitaux tiers. En 2018, les investissements pour la « ferme France » représentaient environ 40 milliards d'euros. La part des pouvoirs publics est là aussi minoritaire (2 milliards d'euros), mais elle a un effet levier important : 1 euro public mobilisé déclenche 10 euros d'investissements privés. Le plan de relance prévoit 1,2 milliard d'euros pour l'investissement agricole : cela peut créer un choc positif, mais il s'agit d'un *one shot*. Comment faire pour s'assurer que ce choc puisse être perpétué dans la durée ?

L'Institut publiera au printemps 2021 un rapport qui formulera des recommandations pour faire des flux financiers un moteur de la transition du système alimentaire, en adéquation avec les différentes stratégies de développement durable de l'État français. Cet exercice sera si possible renouvelé et amélioré chaque année.

Site: www.i4ce.org

Les investissements pour l'agriculture et l'alimentation durables

Principes

Les outils et dispositifs de financement répondent à quelques règles fondamentales, au premier rang desquelles le retour sur investissement. Le principe est simple : en plaçant son argent dans un projet, l'investisseur prend un risque plus ou moins élevé dont il attend une rétribution. Celle-ci, dans le secteur marchand classique, peut atteindre un taux élevé. Les outils financiers au service de l'intérêt général présentés ici impliquent également une rétribution, et donc une rentabilité qui sert en premier lieu le projet lui-même : *« C'est le meilleur moyen de pérenniser une action dans le temps »*, insiste Linda Reboux. Mais, précise-t-elle, *« on cherche une rentabilité que l'on met au regard de l'impact. On est capable d'accepter une rentabilité limitée »*. Ces investissements, en outre, se déploient sur un temps long, entre 7 et 10 ans, car *« les projets à impacts ont besoin de temps »*.

Dans le cas des investissements à impact, les projets sont sélectionnés en fonction de trois critères. D'abord, leur intentionnalité : le projet vise en premier lieu un impact social et/ou environnemental. Ensuite, l'additionnalité : l'impact ne pourrait pas être atteint sans cet investissement. Enfin, la mesurabilité : des indicateurs sont mis en place pour mesurer dans le temps l'impact social et environnemental du projet. Cette dimension est donc centrale : *« Mieux on peut mesurer l'impact financier de ces projets, mieux on peut les valoriser »*, explique Linda Reboux. Sur les contrats à impact, celui-ci est mesuré à l'aune des moyens mis en œuvre, des résultats déjà obtenus et des résultats que le projet permettra d'assurer à long terme. Et, précise Raphaëlle Sebag, *« le taux d'intérêt des prêts varie en fonction de l'impact »*.

Outils

Il existe une palette toujours plus large d'outils financiers, qui peuvent s'adapter à tous les types de besoins, structures et projets. Certaines ressources comme l'étude « [Liaisons fertiles](#) » de la FDNC aident à s'y retrouver. On peut également s'adresser aux acteurs remplissant une mission de conseil et d'orientation dans les territoires, comme France active. Voici quelques dispositifs proposés par différents acteurs.

BANQUE DES TERRITOIRES

Cette direction de la Caisse des Dépôts propose différents outils pour financer pour la transition agricole et alimentaire, en particulier :

- **Des apports en fonds propres** à destination des entreprises commerciales (participation en capital) et des associations (apport associatif).
- **Des apports en quasi fonds propres**, pour les entreprises commerciales (compte courant d'associés, obligations convertibles, prêts participatifs), les coopératives (titres participatifs) et les associations (titres associatifs).

Pour en bénéficier, la structure doit accepter l'entrée d'un investisseur dans son capital, avoir un modèle économique viable, être en phase d'essaimage ou de développement. La Banque des Territoires finance surtout des projets matures et d'une certaine envergure, avec un objectif d'effet levier pour entraîner d'autres financeurs dans son sillage. D'autres acteurs et outils peuvent intervenir pour des projets de taille plus réduite, en phase d'amorçage (France Active, fondations, financements participatifs, réseaux de *business angels*...) ou de développement / changement d'échelle (fonds d'épargne solidaire, fonds à impact...).

IMPACT INVEST LAB (IILAB)

Cette plateforme associative cherche à expérimenter et développer l'investissement à impact social, entendu comme un investissement qui allie explicitement retour social et/ou environnemental et retour financier sur investissement. Cette forme d'investissement pesait 715 milliards de dollars dans le monde en 2020 (4,3 milliards de dollars en France en 2019). L'investissement à impact social englobe des pratiques telles que l'épargne salariale solidaire, l'épargne de partage, ou les investissements institutionnels dans les ESUS et les entreprises à mission. Dans les années 2010, la Grande-Bretagne a conçu le contrat à impact social (CIS), qui vise à stimuler la collaboration entre des investisseurs, des structures de l'ESS et le secteur public, autour de projets innovants favorisant la prévention d'un problème social ou environnemental et permettant au secteur public de réaliser des économies – ces dernières étant mises à profit pour rembourser les investisseurs et dégager des moyens pour de nouveaux financements. Les CIS ont représenté environ 420 millions de dollars dans le monde en 2020, pour un peu moins de 200 contrats (15 millions d'euros en France sur une dizaine de projets), cet outil étant complexe à mettre en œuvre. L'Ademe a proposé en 2020 les premiers CIS sur les thématiques de l'économie circulaire et de la gestion des déchets, dans le cadre d'un appel à projet ouvert de septembre à décembre. Pouvaient notamment y prétendre des projets visant à réduire les déchets et favoriser le recyclage / compost dans la restauration collective.

LABORATOIRE DES PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX (LABPSE TRAME)

Les PSE désignent des « opérations volontaires par lesquelles un prestataire de service est rémunéré (...) pour des pratiques de gestion agricole, forestière, côtière ou marine, dont on attend une fourniture de services plus constante ou plus efficace qu'elle ne l'aurait été sans de tels paiements » (définition FAO 2007). Dans le domaine agricole, ce mécanisme permet de rémunérer les producteurs pour des actions qui restaurent ou maintiennent des services écosystémiques. Si le PSE n'est pas de création récente, l'urgence climatique le pare d'un intérêt accru mais aussi d'exigences nouvelles, qui visent d'une part à impliquer les agriculteurs en tant qu'acteurs de la préservation de l'environnement, et d'autre part à sécuriser la fourniture de ces services environnementaux. Dans cette optique, le LabPSE expérimente, en Bretagne et en Mayenne, des PSE territoriaux réunissant des collectifs d'agriculteurs et des associations, collectivités territoriales, etc., afin de répondre à des enjeux environnementaux locaux. Le syndicat Eau du Bassin Rennais explore par exemple ce dispositif pour engager les agriculteurs du territoire vers une transition agroécologique, à travers l'implantation et le maintien des haies et l'entretien des zones humides.

Aujourd'hui limité à des territoires pilotes et à un petit nombre d'agriculteurs, le PSE pourrait être généralisé et pérennisé. Outre les agriculteurs – dont l'image se trouve ainsi revalorisée – et les collectivités locales, ce dispositif peut intéresser les entreprises qui, par ce biais, peuvent travailler sur leur acceptabilité territoriale. L'outil PSE offre l'avantage de la souplesse : il peut prendre des formes très diverses, et bénéficier de montages financiers assez variés.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

L'accompagnement fait partie intégrante de la mission de ces différents acteurs. La Caisse des Dépôts fournit un accompagnement pour aider les initiatives en phase d'amorçage à prendre forme et se développer. Elle soutient en particulier les collectivités porteuses de projets de reterritorialisation de l'alimentation, via des animations collectives sur le terrain et un accompagnement méthodologique. De son côté, l'iiLab aide les porteurs de projets à vocation sociale et/ou environnementale à répondre à des appels à projets, notamment sur la mesure de l'impact de ces projets. Quant au LabPSE, il accueille les sollicitations émanant de tous les types d'acteurs, et adapte chaque expérimentation aux attentes et besoins locaux.

Financement de la transition : contexte, enjeux, tendances

Contexte

La transition agricole et alimentaire est incontestablement engagée dans les discours et dans les actes, mais elle demeure peu visible en tant qu'enjeu à investir de façon prioritaire. « *Ce secteur est un peu un point noir dans la transition écologique, alors que c'est un enjeu de premier plan* », faisant l'objet d'« *une très forte attente sociale* », remarquait Antoine de Ravignan en ouverture de la session. Il faut dire que ce mouvement file à contre-courant. « *Le système capitaliste s'adapte très mal à nos initiatives* », observe François Dechy. Cela implique d'y dédier des dispositifs et des fonds spécifiques. Les institutions s'en saisissent aujourd'hui de façon plus affirmée. « *Il y a des moyens croissants et même inédits qui sont mis sur la place pour aider les projets de transition agricole et alimentaire* », confie Linda Reboux. La Banque des Territoires consacre des moyens importants au financement des acteurs de cette transition. « *Plusieurs dizaines de territoires sont accompagnés chaque année. (...) On a investi plus de 6 millions d'euros l'année dernière.* » Le rôle de cette banque atypique est aujourd'hui « *de pérenniser les actions lancées dans le cadre du plan de relance, (...) d'accompagner ce changement d'échelle et cette multitude de projets et de les inscrire dans un temps long* ». Pour atteindre cet objectif, « *les budgets sont en train de croître de façon significative* », note-t-elle, soulignant « *les moyens colossaux mis en place dans le cadre du plan de relance* ». Si l'impulsion est donnée, certains appellent cependant à infléchir l'approche qui la sous-tend. « *On reste sur une vision très classique du développement économique et sur une vision très verticale de la collectivité publique*, regrette François Dechy. *On aurait pu viser une utilisation plus optimale de ces leviers.* » Ce virage a été pris sur le terrain. « *On change de paradigme dans la façon de conduire la transition écologique et alimentaire*, salue-t-il. *On est sur des projets viables économiquement.* » Mais ces projets favorisent « *une densité d'externalités positives que personne ne finance. Comment mieux [les] prendre en compte, et les inscrire dans des politiques publiques locales et nationales ?* »

Enjeux

Les acteurs, dans leur ensemble, reconnaissent l'importance de l'effort financier fourni pour soutenir la transition. « *On n'a jamais eu autant de porteurs de projets, ni jamais autant d'investisseurs publics et privés prêts à les accompagner*, reconnaît François Dechy. *Mais, poursuit-il, on a encore beaucoup de chemin à parcourir pour massifier les initiatives.* » Pour y parvenir et inscrire cette dynamique dans le long terme, ce soutien doit être renforcé, et sortir de la niche où il se trouve actuellement pour se propager aux fonds et outils d'investissement plus classiques. L'enjeu est aussi d'« *enclencher le changement d'échelle tout en gardant l'ADN de ces initiatives* ». Ce double enjeu de changement d'échelle et de transformation du système alimentaire dépend de coopérations qui n'existent pas juridiquement aujourd'hui, estime l' élu. « *On est encore un peu faible institutionnellement sur le co-entrepreneuriat entre collectivités territoriales, citoyens et société civile.* » Frédéric Bosqué dresse un constat similaire. Ayant visité des centaines de communes de petite taille, il rapporte avoir « *vu que les solutions étaient là* », mais il juge que « *seules, elles ne pourront pas se développer.* (...) *Si l'on peut connecter ces citoyens et ces communes, il pourrait se passer des choses extraordinaires : relocaliser la production vitale des habitants, créer des réseaux de distribution en circuit court, relocaliser le patrimoine financier pour créer des investissements locaux, accueillir des populations nouvelles.* » Pointant l'impossibilité de « *financer les entreprises de relocalisation de la production avec des business plans à trois ans* », il plaide pour la création d'entreprises à buts communaux réunissant le secteur public, les citoyens et le secteur marchand, qui « *prennent des délégations de services publics, mais prennent aussi en charge des activités non marchandes* » et « *assurent des fonctions économiques* ». Mais pour cela, indique-t-il, « *il faut remettre en place ces fonctions dans un système coopératif* ». Un autre enjeu concerne selon lui la relocalisation des stocks de monnaie afin de financer « *des activités qui ne seront pas productrices de revenus sur un marché, (...) mais dont les profits sont écologiques et sociaux* ». Une ambition qui exige elle aussi « *une nouvelle coopération entre investisseurs*

et entreprises à but communal et citoyen». Mais encore faudrait-il «des outils pour mesurer l'impact de ces activités qu'on pourrait relocaliser...». L'impact en question va au-delà de la dimension strictement alimentaire et même écologique. «La transition écologique est (...) un puissant levier de cohésion sociale, de création d'emploi, de développement de filières de formation pour des personnes peu qualifiées», insiste François Dechy. C'est avec le soutien à des initiatives de relocalisation de l'économie que l'on y arrivera.»

Tendances

Né dans la région de Toulouse et soutenu par de multiples partenaires institutionnels, financiers ou associatifs, le projet Tera vise à recréer «les conditions matérielles et immatérielles pour que chacun puisse expérimenter le chemin de son propre bonheur dans le respect des humains et de la nature». Sur le terrain, Frédéric Bosqué et ses comparses avaient «rencontré plein d'acteurs extraordinaires, mais qui ne sont pas visibles car leurs ratios financiers ne sont pas ceux que l'on attend aujourd'hui». Ambitionnant de relocaliser la production des conditions nécessaires à une vie durable, et privilégiant une approche collective, le projet Tera, expérimenté dans trois communes, a mis la question monétaire en son centre, en tant que levier d'une transition résiliente. «Notre idée, c'est de transformer les euros en monnaies citoyennes locales (...) pour financer les activités qui constituent l'humus de ces territoires», détaille-t-il. «On a créé des revenus d'autonomie, (...) on a aussi collecté des dons défiscalisés pour rémunérer les personnes venues sur le territoire qui veulent développer des activités – agriculteur, boulangère, composteur...» En cinq ans à peine, le projet a fait de nombreux adeptes. «Depuis 2015, on a fait croître de 7% la population du village. (...) Le seul fait de commencer cette expérimentation a permis de générer de l'activité économique.» L'enjeu, à présent, serait de «faire la même chose à une échelle un peu plus grande». À Romainville (Ile-de-France), François Dechy en arrive à la même conclusion. Le projet collectif Baluchon, centré sur la préparation de plats cuisinés «ultra-frais, gourmands, locavores et socialement responsables», a atteint un volume de 4 000 repas par jour, et permis la création d'une centaine d'emplois, dont cinquante en parcours d'insertion. La volonté aujourd'hui serait de faire profiter les cantines scolaires, et leurs 40 000 repas quotidiens, de cette dynamique collective 100% vertueuse. Il y a lieu d'être optimiste à première vue : l'expérience a montré que c'était possible, et des financements sont mobilisables. Mais certains obstacles institutionnels entravent la coopération pluri-acteurs en régie classique. Or cette dimension est essentielle pour relever le double défi du volume et de la durabilité. «Comment se servir de ce marché qui existe (...) pour retourner la table sur un certain nombre de chasses gardées (...), et pour ensemble – acteurs de l'ESS, acteurs publics, entreprises privées – intégrer ça dans une stratégie territoriale?», interroge François Dechy. Prônant une «restauration scolaire portée par une coopérative qui mixe les initiatives de l'ESS, l'expertise de grands groupes, les citoyens, les usagers et les collectivités locales», il soutient l'idée d'une «régie publique citoyenne» et entend travailler à cette ouverture qu'il considère indispensable. «Le sujet, ce n'est plus d'avoir des politiques de soutien, mais de voir comment chaque politique publique peut être réinvestie par des acteurs de développement territorial et écologique.»

Retrouvez la session complète en [vidéo](#)